

Concours PROJET D'AVENIR

5^{ème} édition - 2018/19

« Végétalisons la ville ! »



* Fondation d'entreprise selon arrêté préfectoral du 30 mars 2011.



Présentation de la Fondation

Depuis sa création en 2011, la Fondation* Georges TRUFFAUT agit pour favoriser le bien-être des hommes en les reconnectant à la Nature.

Son champ d'intervention s'organise autour de trois grands axes :

Jardin de **Soin & santé** / Jardin d'**Insertion** / Jardin de **partage & solidarité**.

Tout au long de l'année, la Fondation Georges TRUFFAUT soutient financièrement des associations afin de les aider à réaliser leur projet de jardin. Elle privilégie les projets à proximité des jardineries TRUFFAUT afin d'assurer un relais humain et d'impliquer les collaborateurs dans la démarche. 300 projets ont été soutenus depuis sa création.

La Fondation organise également **une fois par an un événement national** pour mettre en avant une thématique d'actualité.



* Fondation d'entreprise selon arrêté préfectoral du 30 mars 2011.



Présentation de Truffaut

TRUFFAUT est une enseigne de plus de 60 jardineries en France proposant une offre JARDIN / ANIMAUX / MAISON. Elle a été élue de suite, ces 10 dernières années, Enseigne de jardinerie préférée des Français par un panel de consommateurs.

TRUFFAUT a marqué l'histoire du jardin avec plus de deux siècles de passion en créant et inventant constamment pour connecter les hommes à la nature. TRUFFAUT cultive une dynamique d'entreprise basée sur la **transmission et l'authenticité**.

Par ailleurs, les équipes sont placées au cœur de la dynamique de l'enseigne. La DRH propose depuis 22 ans un **parcours de formation** pour toutes les fonctions de l'entreprise. L'une des grandes forces est de coupler des formations e-learning avec des formations en présentiel. Un chiffre révélateur, 80% des directeurs de magasins sont issus de la promotion interne.

Lors des recrutements, les initiatives comme les participations au concours, sont remarquées et appréciées.



Concours PROJET D'AVENIR 2018/19

« Végétalisons la ville »

Pour l'année scolaire 2018/19, Truffaut et sa Fondation organisent la 5^{ème} édition du concours PROJET D'AVENIR destiné aux étudiants de la filière horticole et du paysage.

Cette édition porte sur la **conception** d'un jardin en ville, puis sur la mise en place d'un **programme d'animations**.
Il se veut être une **opportunité de mise en relation** entre les différentes parties prenantes locales (étudiants, Sce Espaces Verts/Environnement Cadre de vie des Mairies, associations, jardinerie TRUFFAUT, habitants,...).

Ce concours tient à rappeler l'importance d'intégrer du végétal au sein des villes pour ses bienfaits environnementaux et de lien social.



Les 2 axes de réflexion de votre projet

L'homme au service de la nature



La nature au service de l'homme



Végétalisons la ville
pour
Connecter les Hommes
à la Nature

Préservation de la nature

Dérèglement climatique, **ilot de fraîcheur**,
préservation des sols et des ressources naturelles
(eau, bois,...), **économie circulaire**.

Bien-être de l'homme

Bien-être mental, Activité physique,
lien social, **alimentation locale** et
saine, support de médiation,
solidarité.



Le déroulement du concours

Les critères de participation :

- Être majeur, ou mineur avec une autorisation parentale ;
- Être obligatoirement inscrit dans un établissement horticole à la rentrée de septembre 2018 ;
- Avoir correctement complété l'ensemble des documents et accepté le règlement du concours ;

Les 2 catégories :

- **Espoir** : Coursus bac (entre 16 et 20 ans). Travail de groupe constitué de 2 ou 3 étudiants. **NOUVEAUTE (travail en groupe, auparavant individuel)**
- **Excellence** : Post-bac (entre 18 et 25 ans). Travail individuel.

Les 2 phases :

- **Pré-sélection** : Le comité de sélection de la Fondation examine l'ensemble des dossiers déposés par les étudiants et sélectionne les 3 dossiers les + aboutis dans chacune des 2 catégories.
- **Phase finale** : Les 3 premiers de chaque catégorie viennent présenter oralement leur projet devant le Grand Jury National !



Le cahier des charges

Le cahier des charges :

1/ conception du jardin

- **Lieu existant identifié** (terrasse immeuble, pied d'immeuble, square, parc, rue piétonne, trottoir, friche urbaine ... La créativité est possible tant que le sujet est respecté) ;
- Espace ouvert au public et balisé ;
- Surface de la zone travaillée : de 200 à 400m² (côté raisonnable et potentiellement réalisable) ;
- Espaces d'activités et de détente ;
- Réflexion sur la circulation, l'accessibilité, l'harmonie visuelle ;
- Pertinence du choix des végétaux / Prise en compte du rythme des saisons ;
- Supports d'information, pédagogiques ;
- Approche budgétaire.

2/ Animation du jardin

- Réflexion sur le programme d'animations et des animateurs (mairie, association, particulier...) après avoir identifié et cibler les participants.
- **Cibles possibles** : jeune, famille, association, écoles, personnes âgées, personnes en situation de handicap...

Le dossier à remettre :

- Documents administratifs (règlement, autorisation de cession de droits, dossier de candidature)
- Texte de présentation du projet ;
- Croquis/plans détaillés du jardin ;
- Programme d'animation ;
- Budget de la réalisation du projet.

En option pour les Espoirs, obligatoire pour les Excellence :

- Connaissance de la politique Espaces verts de la ville ;
- Budget détaillé ;
- Intégration d'une démarche ou d'un équipement innovant (inspiration site de l'AFAUP) ou d'une action autour de l'économie circulaire (par exemple, recyclage de déchets, réutilisation de déchets ou matières premières locales...).
- Question Bonus : Donner votre avis sur le rôle de l'enseigne Truffaut auprès de ses clients et des urbains pour intégrer du végétal dans la ville et dans la vie (10 lignes maximum)



Ressources documentaires / liens utiles

L'ensemble des sites des partenaires et sites associés, notamment :

- <http://www.observatoirevillesvertes.fr/>
- [Le jardin, un bien social à partager](#) (Résultats de l'enquête Unep-Ipsos 2010)
- www.Jardiner-autrement.fr
- www.afaup.org/

Toutes autre ressources et sources d'informations.

NB : Penser à lister en annexe les sources que vous avez utilisées pour la réalisation du projet.



Le calendrier

- **30 avril 2019 :**
Date limite de dépôt des dossiers (exclusivement par Internet) ;
- **30 mai 2019 :**
Date à laquelle les participants sont informés de leur classement et les finalistes informés ;
- **28 Juin 2019** (date à valider) :
Soutenances des finalistes et Cérémonie de remise de prix au Siège de Truffaut (Lisses, 91)

Les modalités de participation :

La présentation du concours est disponible sur : www.fondation-georges-truffaut.org

- Téléchargement des documents administratifs et du règlement
- Création d'un espace dédié pour s'inscrire et déposer les documents relatifs au projet.



Les récompenses !

Catégorie ESPOIR (groupe de 2 à 3 étudiants)

Dotations pour les groupes Finalistes

- 1er Prix : 1 500 euros ;
- 2ème Prix : 1 200 euros ;
- 3ème Prix : 900 euros.

Catégorie EXCELLENCE (individuel)

Dotations pour les Finalistes

- 1er Prix : 1 000 euros ;
- 2ème Prix : 800 euros ;
- 3ème Prix : 600 euros.

- L'ensemble des finalistes bénéficient d'une visibilité médiatique autour de l'événement.

Les organisateurs se laissent la possibilité d'octroyer des **Prix spéciaux** ou **Coup de Cœur**.



Avec le soutien de :



Documents à compléter par le candidat :

- Fiche candidature complète signée par le participant ;
- Règlement signé par le participant ;
- Autorisation parentale de participation pour les mineurs ;
- Cession de droit à l'image et droit d'auteur ;
OU
- Cession de droit à l'image et droit d'auteur spécifique mineur ;

Tous les documents sont téléchargeables sur le site : [Fondation-georges-truffaut.org](https://www.fondation-georges-truffaut.org)



Précédente édition en image



Les étudiants finalistes attendant de présenter leur projet devant le Grand Jury.



Les Trophées réalisés par notre partenaire LES POTERIES d'ALBI.



Les Lauréats 2018 entourés par le Grand Jury ou leurs professeurs.



Les Lauréats Excellence 2018 accompagnés par le Président de VALHOR et la directrice du Comité National Villes et Villages Fleuris.

